

## Au Pakistan, les femmes victimes du code de l'honneur

Par Mickaël Deneux

Mis à jour le 16/08/2017 à 07 :04

Publié le 11/08/2017 à 22 :02

**Une adolescente de 16 ans a été violée, en début de semaine dernière, pour « venger » un acte similaire commis par son frère. La justice traditionnelle pakistanaise continue de faire subir aux femmes des pratiques cruelles, sous le regard indulgent des autorités.**

Dimanche 6 août, à Raja Jam, un village reculé de l'est du Pakistan, une adolescente de 16 ans a été violée pour « venger » un acte similaire commis par son frère sur une enfant de 12 ans. Le viol a été acté sur autorisation du conseil des anciens du village. Dans les villages comme Raja Jam, ces assemblées connues sous le nom de *panchayat* ou *jirga*, sont toujours considérées comme le système de justice authentique. Ce système judiciaire repose sur l'honneur et rien n'est plus déshonorant qu'un viol. Les hommes d'une famille doivent alors payer le même tribut que la victime.

**« On peut résumer cela à la fable du loup et de l'agneau : si ce n'est toi c'est donc ton frère. Dans ces villages, c'est la loi du talion qui prévaut »**

Ariane Quentier, haute fonctionnaire ayant travaillé au Pakistan dans le cadre de missions humanitaires pour l'Europe

« On peut résumer cela à la fable du loup et de l'agneau : si ce n'est toi c'est donc ton frère. Et dans ces villages, c'est la loi du talion qui prévaut. Un crime s'efface par un autre », explique Ariane Quentier, haute fonctionnaire ayant travaillé au Pakistan dans le cadre de missions humanitaires pour l'Europe. La Cour Suprême du Pakistan a essayé de mettre fin à ces assemblées traditionnelles en les déclarant illégales en 2006. Mais le gouvernement est revenu sur cette décision et a de nouveau autorisé la tenue de ces assemblées pour que les conflits de village soient réglés rapidement. Les cours pakistanaïses peuvent en effet mettre des années à juger une affaire criminelle, quand les conseils villageois règlent l'affaire instantanément. Un argument qui ne convainc pas Nadia Rahman, chargée des campagnes sur

le Pakistan à Amnesty International. « Les autorités pakistanaïses doivent mettre un terme à l'impunité pour les violences sexuelles et supprimer les conseils de village qui ordonnent des actes abominables contre les femmes, souvent à titre de représailles pour des actes commis par d'autres », affirme-t-elle. « Depuis bien trop longtemps, ces pratiques d'une cruauté sans nom bénéficient de l'indulgence des autorités », poursuit Nadia Rahman qui ajoute qu'« aucune tradition culturelle ne saurait justifier de telles attaques. Les violences faites aux femmes sont toujours aux antipodes de la justice. Leur corps n'est pas une marchandise que l'on peut troquer pour régler ses comptes ».

### Un homme tue sa propre sœur

Au Pakistan, une centaine de femmes périt chaque année, tuées par leurs proches sous prétexte de laver l'honneur familial. Une notion profondément ancrée dans les mœurs. « Il s'agit de cultures tribales avec des codes bien ancrés dans la tradition. Il y a encore peu, une femme devait par exemple disposer de quatre témoins de sexe masculin pour prouver l'acte d'adultère commis par son mari. Dans ces sociétés primitives, le ventre d'une femme appartient totalement à la famille, elle sert à procréer... Mais on peut aussi observer cela dans d'autres pays comme l'Inde ou l'Afghanistan. Ce qui se traduit par exemple dans ces états par des mariages arrangés ou même des lapidations. La famille a la toute-puissance sur le corps d'une femme. Cela n'a rien à voir avec la religion ou le culte musulman », abonde Ariane Quentier.

La question d'honneur peut aussi porter sur la légitimité d'un mariage. Mardi 8 août, dans le centre du pays, un homme a tué sa propre sœur et son futur mari alors qu'ils allaient enregistrer leur union dans un tribunal. La famille de la jeune femme de 22 ans s'était opposée à cette union qui portait, selon eux, déshonneur à la famille. Un exemple parmi tant d'autres d'une coutume dont les femmes paient le prix fort.

En octobre 2016, le parlement pakistanaïse a adopté une loi dans le but de retirer la possibilité d'absoudre les auteurs de ces « crimes d'honneur ». Selon l'ancienne législation, les coupables, souvent des hommes, pouvaient s'en sortir impunément après avoir été pardonnés par leur propre famille. Mais le meurtre, en juillet dernier, de la starlette des réseaux sociaux Qandeel Baloch par son propre frère a justifié cette réforme légale qui tarde toutefois à se mettre en place.



Des survivantes de violences participant à un cours d'exercices dans le cadre de leur programme de réhabilitation dans le foyer de Panah, au Pakistan. © Panah

Doc. 2

PAKISTAN

## FEMMES ENFERMÉES DANS LA TRADITION

Article paru dans le magazine AMNESTY, n°63, publié par la Section suisse d'Amnesty International, novembre 2010.

Entre les femmes élues au Parlement, celles qui sont des entrepreneuses couronnées de succès, et les femmes victimes de crimes d'honneur et d'oppression brutale, la situation des femmes au Pakistan reste extrêmement inégale.

« Dans ce pays, les femmes pourraient arriver à tout, si seulement elles le voulaient », disait il y a quelque temps Amna Saleem, une entrepreneuse pakistanaise prospère, dans une interview donnée au magazine allemand *Spiegel*. Effectivement, au Pakistan, on trouve des femmes avocates, entrepreneuses, enseignantes, universitaires et 33% des sièges au Parlement national sont réservés aux femmes. Il existe même un Ministère pour le développement des femmes. Au niveau législatif, des progrès sont régulièrement effectués : le Parlement a par exemple adopté en 2010 une loi contre le harcèlement au travail. Tout serait-il donc rose pour les femmes pakistanaises ? « Il existe des histoires de réussite. Mais la grande majorité des femmes pakistanaises vivent dans un tout autre monde », explique Susanne Preisig, spécialiste du Pakistan et ancienne

experte-pays auprès d'Amnesty International. Ainsi, en général, seules les femmes issues de familles libérales et bien nanties, vivant dans un milieu urbain, peuvent étudier et travailler. Pour toutes les autres, les choses se passent de manière différente : « Les femmes vivent dans un monde très limité et oppressant ». La vie est marquée par des idées morales strictes, basées sur la religion et la tradition.

### Assassinée pour l'«honneur»

Maryam, une jeune femme du sud du Pakistan, en a souffert. Sous les longues manches orange de sa robe brille le nom de son mari en tatouage. De trente-cinq ans son aîné, cet homme l'a épousée quand elle avait quatorze ans. Ensuite, elle a été utilisée comme esclave par son mari et sa première femme. Après avoir été violée par son beau-fils, elle s'est confiée à son époux et l'a prié de la protéger. En réponse, il a entièrement rejeté la faute sur elle et l'a bannie de la maison.

Oppressée et brimée – mais au moins toujours en vie : tel est le triste bilan de l'expérience de Maryam. Souvent, cependant, les femmes « fautives » doivent mourir de façon atroce. Les crimes dits d'honneurs, par lesquels la famille tente de récupérer son honneur, qui a été souillé à ses yeux, s'accumulent encore et toujours au Pakistan. La commission des droits humains pour le Pakistan recense près de 700 cas semblables à celui de Mafia Bibi, une jeune femme de 17 ans de Sahiwal dans la province de Punjab. Comme elle avait fui avec son ami, son frère lui a coupé les oreilles, le nez puis la tête avec un couteau. Le rapport annuel 2009 d'Amnesty International fait état de 960 cas de crimes d'honneur – chiffre sans aucun doute bien plus élevé en réalité. La plupart des cas ne sont jamais rapportés et font encore moins l'objet d'une enquête de police.

### Marquée à vie

Maria Shah, médecin à Shikaphur dans la province du sud-est sindh-Pro, n'a quant à elle pas perdu la vie entre les mains d'un membre de sa famille. Un admirateur caché a commis un attentat à l'acide contre elle le 12 février 2009. 60% de son corps a été brûlé. Elle est décédée des suites de ses blessures un mois plus tard.

Chaque femme qui survit à un attentat à l'acide reste souvent marquée à vie. La commission des droits humains a connaissance de 135 attentats à l'acide ou incendiaires survenus l'an dernier ; les estimations non officielles sont dans ce cas aussi plus élevées.

### Justice corrompue

Les « crimes d'honneur » sont interdits par une loi pakistanaise depuis 2004, et des ONG militent pour la rédaction d'une autre loi contre les attentats à l'acide. Pourtant, les femmes demeurent peu protégées. La justice du Pakistan est considérée comme corrompue. Ce sont les personnes riches et connues qui ont les meilleures chances devant un tribunal.

Il existe pourtant une loi contre la violence domestique, mais elle n'est jamais entrée en vigueur. L'une des deux chambres du Parlement l'a approuvée l'année dernière, mais l'autre chambre l'a laissée ignorée si longtemps qu'elle a ensuite été balayée pour des raisons formelles.

[...]

L'une des rares exceptions est Maryam. Elle a trouvé refuge dans un foyer privé pour femmes à Karachi, qui lui a fourni une assistance juridique. Le tribunal a attribué à Maryam le droit de garde pour deux de ses quatre enfants. Plus tard, elle est retournée vivre avec son mari, qui a signé un document dans lequel il déclarait vouloir dorénavant la traiter avec respect. Un succès impensable dans le monde de Maryam.

### Le droit tribal a le dessus

[...] De nos jours, les tribunaux tribaux, appelés *Jirgas*, régissent la vie en commun. [...] Les *Jirgas* prononcent cependant des sentences qui, d'un point de vue occidental, sont inimaginables. Le cas de Mukhtar Mai, survenu en 2002, est tristement célèbre : un tribunal tribal l'avait condamnée à un viol collectif, parce que son frère avait été vu avec une femme d'une tribu rivale. Mukhtar Mai ne s'est pas suicidée, comme on l'attendait d'elle, mais a rendu ce cas public. Un tribunal étatique l'a indemnisée et son cas a fait le tour du monde.

Mukhtar Mai était analphabète, comme beaucoup de Pakistanais·es. Seuls 65% des hommes et 40% des femmes savent lire et écrire, selon une estimation de la Banque asiatique de développement. Dans les régions tribales, les chiffres sont bien plus faibles : pas même 1% des femmes savent lire. Dans cette région et dans la province de la Frontière du nord-Ouest, les groupes de talibans ont sans cesse fermé ou réduit les écoles en cendres. Les conflits entre l'armée et les talibans, ainsi que les inondations, ont aussi contribué à l'effondrement du système scolaire.

Là où l'école fonctionne encore, les jeunes filles la quittent après la cinquième année. « Dès que les parents jugent le chemin de l'école trop dangereux, les filles ne peuvent plus aller à l'école dans leur village », explique Susanne Preisig. L'éducation pour les femmes n'a pas une grande signification pour les familles conservatrices, et est parfois même considérée comme condamnable. On attend aussi des femmes ayant suivi une bonne formation qu'elles arrêtent de travailler une fois mariées. C'est la famille qui décide des buts de la population féminine, comme en témoigne le destin de Shaista, une jeune femme de Chitral, au nord-Ouest du Pakistan. Elle a terminé l'école avec les meilleures notes de sa classe et désirait étudier. Or sa famille avait d'autres plans pour

elle et l'a fiancée avec son cousin. Son père et son mari lui ont interdit de continuer ses études. Shaista reste donc à la maison. Au Pakistan, c'est la famille qui décide ce qui est bon pour une femme. Une vie autodéterminée reste hors d'atteinte pour la majorité des femmes.

Marie Claire

Doc. 3

## Pakistan : une loi pour autoriser les hommes à battre leurs femmes

Par Estelle Bertrand

**Au Pakistan, le conseil de l'idéologie islamiste (CII), souhaite accorder aux hommes le droit de « battre légèrement » leurs femmes. Une proposition de loi qui offre à nouveau un triste éclairage sur ce pays où les femmes sont le plus victimes de violences...**

Les responsables religieux ont rendu publique cette semaine une proposition de loi qui autoriserait un mari pakistanais à « battre légèrement sa femme si elle refuse ses ordres et refuse de s'habiller tel qu'il le souhaite, décline ses demandes de rapport sexuel ou lorsqu'elle a ses règles ». Cette proposition de loi fait suite à une nouvelle législation plus souple adoptée en Février au Pendjab qui accorde plus de droits et de protection aux femmes de cette région.

Sitôt rendue publique par le CII, la Commission des droits de l'homme du Pakistan (HRCP) a estimé que le texte était « ridicule » et a qualifié les membres du conseil de « fanatiques ». Dans les médias et sur les réseaux sociaux, les réactions ne se sont pas faites attendre. Le quotidien anglophone *Down* a publié un article satirique énumérant les choses que les gens devraient battre à la place des femmes, comme le dos des bouteilles de ketchup, les œufs ou la chanson *Beat It* de Michael Jackson.

Pour la HRCP « il est difficile de comprendre comment une personne saine d'esprit pourrait croire qu'il faut plus d'encouragements et de justification aux violences faites aux femmes au Pakistan ». Le pays est considéré comme celui où les femmes sont le plus victimes de violences. C'est d'ailleurs en militant pour le droit à l'éducation des filles que la jeune Malala, élue prix Nobel de la paix en 2014, avait été victime d'une tentative d'assassinat.

## Pakistan : Une adolescente tuée par sa mère pour avoir choisi son mari puis enterrée dans la discrétion

**SOCIETE** La belle-famille de la jeune fille s'est occupée de l'inhumation...

Clémence Apetogbor

Publié le 09/06/16 à 15h31 — Mis à jour le 09/06/16 à 15h50

Le Pakistan avait été ému par le sort de cette jeune femme. Une adolescente pakistanaise tuée par sa mère pour s'être mariée avec un homme de son choix, a été discrètement enterrée par sa belle-famille avant l'aube ce jeudi.

Zeenat Bibi, âgée de 16 ans, a été tuée et brûlée mercredi à Lahore, capitale culturelle du Pakistan.

### La jeune femme enterrée dans la discrétion

La famille de l'adolescente n'a pas réclamé sa dépouille, a dit la police. La famille de son mari a donc enterré les restes, calcinés, dans un cimetière proche de la ville.

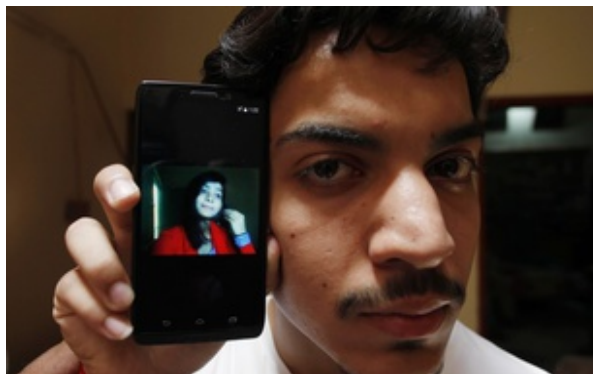
« La cérémonie funéraire et l'inhumation se sont déroulées dans le calme » a indiqué un policier du commissariat local, Sheikh Hammad Akhtar.

Hassan Khan, 20 ans, le jeune mari de Zeenat, a déposé plainte pour meurtre contre Perveen Bibi, la mère de son épouse, a ajouté le policier. La mère, qui s'est elle-même accusée du crime, a été arrêtée par la police immédiatement après les faits.

### Un des frères de la victime recherché

La modeste maison où Zeenat vivait avec sa mère et où elle a été tuée, était close au lendemain du crime, a constaté un correspondant de l'AFP.

Des centaines de femmes sont tuées par des proches pour avoir bafoué « l'honneur familial » chaque année au



Hassan Khan, l'époux de la jeune Zeenat Bibi, tuée par sa mère pour avoir épousé un camarade de classe qui déplaisait à ses proches. — STR / AFP

Pakistan, mais il est rare que de tels crimes soient perpétrés par des femmes.

Un oncle par alliance de la victime a été arrêté tandis que l'un de ses frères est recherché. Ils sont tous les deux accusés d'être complices du crime. Les résultats de l'autopsie ne sont pas encore connus, mais les premiers éléments de l'enquête indiquent qu'elle aurait été étranglée avant d'être brûlée.

### Le jeune veuf inconsolable

La belle-famille de Zeenat a expliqué avoir accepté, à contrecœur, que la jeune épouse retourne chez les siens trois jours après le mariage, car ceux-ci avaient promis qu'elle reviendrait une semaine plus tard, au cours d'une cérémonie en bonne et due forme.

La jeune fille a été tuée la veille du jour où elle aurait dû rejoindre sa belle-famille. « Je ne peux plus dormir depuis que mon épouse est retournée chez elle. S'ils voulaient tuer quelqu'un c'est moi qu'ils auraient dû tuer », s'est lamenté le jeune veuf, inconsolable.

Le 29 mai, Zeenat s'était unie à Hasan Khan dont le grand défaut, aux yeux de sa famille, est d'être d'ethnie pachtoune alors qu'ils sont pendjabi.

*Dans les rues de Kaboul une femme accusée de prostitution s'apprête à se faire exécuter sur la place public.*

[...] Mohsen profite des brèches que l'agitation taille dans la cohue pour gagner les premiers rangs. En se dressant sur la pointe des pieds, il voit un colossal énerguemène « planter » la femme impure dans le fossé, la recouvrir de terre jusqu'aux cuisses de façon à la maintenir droite et à l'empêcher de bouger.

Un mollah [...] toise une dernière fois le fatras de voiles sous lequel un être se prépare à périr et tonne :

- Des êtres ont choisi de patauger dans la fange comme des porcs. Pourtant, ils ont eu connaissance du Message, ont appris les méfaits des tentations mais n'ont pas développé suffisamment de foi pour leur résister. Des êtres misérables, aveugles et futiles ont préféré un instant de débauche, aussi éphémère que dérisoire, aux jardins éternels. Ils [...] se sont bouché les oreilles à l'appel du muezzin pour n'écouter que les grivoiseries de Satan, ont accepté de subir la colère de Dieu plutôt que de s'en abstenir. Que leur dire, sinon notre chagrin et notre indignation ?... (Son bras se tend comme un glaive vers la momie.) Cette femme n'ignorait rien de ce qu'elle faisait. L'ivresse de la fornication l'a détournée de la voie du Seigneur. Aujourd'hui, c'est le Seigneur qui lui tourne le dos. Elle n'a droit ni à sa miséricorde ni à la pitié des croyants. Elle va mourir dans le déshonneur comme elle y a vécu.

Il se tait pour racler la gorge, déplie une feuille de papier dans un silence assourdissant.

- *Allahou aqbar !* s'écrie-t-on au fond de la foule.

Le mollah lève une main majestueuse pour apaiser le hurleur. Après la récitation d'un verset coranique, il lit quelque chose qui ressemble à une sentence, remet la feuille dans une poche intérieure de son gilet et, au bout d'une brève méditation, il invite la foule à s'armer de pierres. C'est le signal. Dans une ruée indescriptible, les gens se jettent sur les monceaux de cailloux que l'on avait intentionnellement disposés sur la place quelques heures plus tôt.

*Les hirondelles de Kaboul*, Y. Khadra, éd. Pocket p.14-15



## **Pakistan. 10 bonnes raisons de ne pas épouser un Pakistanais**

Publié le 17/12/2013 - 10:11

Un blogueur pakistanais manie l'humour pour mettre en garde ses concitoyennes : se marier, dans le pays, c'est devoir supporter un macho toujours dans les jupes de sa mère et subir toute sa famille.

**1. L'ammi Jaan** – la fameuse belle-mère. Reine idolâtrée du foyer, ses tâches consistent à vous critiquer affectueusement devant votre mari, à vous décocher des remarques acerbes en son absence et à vous poursuivre en pleine nuit, y compris dans l'intimité de votre chambre.

Elle ne vous pardonnera pas la moindre faute et prendra plaisir à vous regarder vous tortiller, l'air embarrassé, sur votre chaise. Tout en vous assurant qu'elle vous considère comme sa propre fille, elle vous interdira de changer quoi que ce soit dans la maison, y compris la marque du thé. Ne vous y essayez pas ! Elle se justifierait en disant qu'elle prend cette marque depuis des années.

Si vous vous mariez, vous pourrez dire adieu à votre thé favori car, lorsque votre belle-mère mourra, votre mari – qui est avant tout son fils – vous dira que le thé qu'elle achetait lui rappelle sa mémoire et ce sera la seule marque autorisée dans la maison, bien qu'elle ne soit plus là !

Au Pakistan, une belle-mère a le droit divin de vous dire exactement ce qu'elle pense de votre relation avec votre mari – qui est avant tout son fils – et elle vous donnera toutes sortes d'avis non sollicités, que cela vous plaise ou non. Cela fait partie intégrante du rôle d'une belle-mère pakistanaise. N'oubliez pas : votre malheur fait son bonheur ; votre victoire est sa défaite !

**2. Vous devrez faire des compromis sur tout.** Votre mari non, mais vous oui. Bien évidemment, vous ne devrez jamais lui donner l'impression que vous êtes malheureuse, car cela lui ferait de la peine. Aveuglé par le malheur de l'"injuste pression" que vous exercez sur lui, il n'aurait d'autre choix que de vous quitter. Et – *tadaaa !* – vous seriez divorcée.

**3. Pour épouser ce très bon parti, vous devrez l'impressionner.** Non pas par votre beauté, votre charme, votre personnalité... Non, ce pauvre... heu... prince vous présentera une longue liste de demandes [de dot]. Votre belle-famille voudra des climatiseurs, des réfrigérateurs, des ustensiles de cuisine, des motos et peut-être même votre nuisette. Elle n'a apparemment jamais rien eu de tout cela avant que Son Altesse ne vous rencontre. Mais ne le prenez pas à la légère : la dot peut – ce n'est pas rare – susciter d'énormes querelles. Parfois, dans un accès de cupidité, on peut vous brûler à l'acide ou même vous tuer pour ne pas avoir apporté votre dernier cure-dent !

**4. Vous devrez vivre avec une dizaine de personnes** [les femmes vivent dans la famille de leur mari et donc avec leurs beaux-parents et souvent leurs beaux-frères] dans une maison exiguë et encombrée. Votre mari ne voudra jamais laisser sa maman adorée pour aller vivre dans une autre maison avec vous. Un garçon à sa maman, dites-vous ? Quel euphémisme !

Vous vivrez non seulement avec ses parents, mais avec ses trois frères et leur famille. Tous voudront être informés de l'évolution de votre relation et vous devrez leur indiquer tous les tenants et aboutissants de l'histoire car, après tout, ils font partie de votre famille et vous ne devez rien leur cacher. D'ailleurs, comme vous serez tout le temps ensemble, même si vous ne leur dites rien, ils finiront par savoir !

Qu'avez-vous dit ? L'intimité ? Je suis désolée, mais je ne crois pas avoir jamais entendu ce mot, ni connaître son sens.

**5. Vous dites que vous voulez aller voir un ami de la fac ?** Ne vous aventurez pas à passer la porte. Mes chères demoiselles, vous serez leur propriété, et votre mari pakistanais ne vous "autorisera" pas à traîner avec des hommes (seules les dévergondées font ça). Ne le harcelez pas pour qu'il vous laisse aller au cinéma avec vos amies, car il pourrait vous traiter de tous les noms ou aller pleurer dans le giron de sa mère, qui prendra parti pour lui, et ce petit tête-à-tête se soldera par un SMS vous menaçant de divorcer [les hommes n'ont qu'à prononcer ou même écrire trois fois : *talak*].

**6. Vous n'aurez pas voix au chapitre en matière de planning familial.** Votre corps lui appartient. Il décidera de tout, de la conception de vos enfants à leur nombre. S'il le pouvait, il vous programmerait pour que vous accouchiez d'un bébé ayant le sexe de son choix. C'est très gentil de votre part d'avoir pensé que ce petit rayon de soleil serait aussi à vous, mais ne vous inquiétez pas, il le sera quand il

faudra lui donner le bain, préparer ses repas, l'éduquer et le mettre au lit ; le reste du temps, le père est le "grand chef".

Oh, vous pensiez que l'effort serait collectif et qu'il vous aiderait à élever l'enfant ? De grâce, il vous fait suffisamment de faveurs en couvrant les frais de son éducation et de son bien-être. Ne comptez pas qu'il se lève en pleine nuit pour changer ses couches : cette humble tâche est réservée aux femmes.

**7. En toutes circonstances, vous serez censée agir d'une manière convenable et digne.** Vous apprendrez à ne pas vous laisser aller et vous souvenez-vous que vous ne devez pas traîner en pyjama ou simplement vous détendre, même lorsque vous serez seule. Ce serait manquer de respect aux mânes de la maison. Et manifestement, si vous les offensez, vous offenserez aussi la famille de votre mari, ce qui constituerait un grave péché.

Vous ne comprenez pas ? Oh, vous avez toujours été comme ça et il le savait *avant* de vous épouser ? Tant pis pour vous, ce temps-là est révolu. Cessez d'être vous-même, c'était mignon à l'époque, mais aujourd'hui il ne peut plus le supporter.

**8. Vous n'aurez aucune part dans le patrimoine de votre mari** tant que ses parents seront en vie. Vous devrez attendre qu'ils rendent l'âme. Et, avec votre chance, ils pourraient vivre plus longtemps que vous.

**9. Vous devrez accomplir toutes les tâches ménagères par vous-même ;** n'attendez aucune aide de votre mari. Sa participation porterait atteinte à sa virilité et à son ego. Vous avez le devoir absolu de vous occuper de la maison de sorte que sa mère n'ait pas à lever le petit doigt ! Surtout ne vous imaginez pas que vous l'avez épousé pour devenir sa femme, vous êtes juste l'assistante de sa mère.

**10. Vous ne devez rien faire qui puisse l'offenser.** Ne le soupçonnez jamais de vous tromper et ne lui faites pas savoir qu'il a mauvaise haleine ou qu'il ronfle. Il vous menacera de divorcer chaque fois que vous oserez ouvrir la bouche.

Si, malgré tout, vous avez réellement envie d'épouser un Pakistanais, vous auriez intérêt à vous considérer comme sa marionnette. Laissez-le faire ce qu'il veut, ne parlez pas sans sa permission, ne réagissez pas sans sa permission, en fait, ne respirez pas sans sa permission. Et tout ira bien. Du moins, je le pense.

**Syed Zain Raza**



Un dessin de Falco, La Havane, Cuba

#### Compétences évaluées

- ◆ Être capable de **situer une œuvre dans son contexte**
- ◆ Connaître les **mécanismes de l'argumentation**
- ◆ Savoir **lire des articles** de presse
- ◆ Être capable de **coopérer** et d'**organiser** un travail de groupe
- ◆ **Maîtriser la langue** de manière générale : rédaction du dossier et réponses aux questions de langue

#### Conseils

- ◆ Lire l'ensemble des documents avant de vous lancer dans le travail
- ◆ Répondre ensemble aux trois premières questions
- ◆ Vous mettre d'accord sur la répartition des questions selon les capacités de chacun
- ◆ Répondre dans un premier temps au brouillon sans rédiger, juste les éléments de réponses
- ◆ Mettre en commun vos brouillons
- ◆ Rédaction du travail au propre

## I. VOCABULAIRE DE L'ARGUMENTATION

1. Cherchez la définition des mots en gras dans les questions.

## II. ORIGINE DES SOURCES

### Doc. 1, 2, 3, 4, 6

2. **a.** De quels journaux sont tirés ces articles ? **b.** Par qui ont-ils été écrits ? **c.** En quelle année ? **d.** S'agit-il d'articles papiers ou publiés sur le net ? Justifiez votre réponse.

### Doc. 5

3. En quoi le document 5 est-il différent des autres textes du dossier ?

## III. ANALYSE DES DOCUMENTS

### Doc. 1

4. **a.** Comment appelle-t-on les conseils de village ? **b.** Sur quelle valeur fondamentale repose-t-il ?
5. **a.** Quel est l'acte le plus immoral selon ce système judiciaire ? **b.** Quel est le châtimeut appliqué ? **c.** Que pensez-vous de cette justice ?
6. **Recherches** : **a.** Qu'est-ce que la « loi du Talion » ? **b.** Quelle est la morale du Loup et de l'agneau ?
7. Quel **argument** le gouvernement donne-t-il pour justifier l'utilité des assemblées de village ?
8. **a.** Dans cet article qui s'oppose au gouvernement ? **b.** Quels sont ses **contre-arguments** ?
9. Donnez la **thèse** défendue par chacun des deux partis.
10. Quelle loi est votée en 2016 ? Semble-t-elle efficace ? Justifiez votre réponse en citant l'article.
11. L'article est-il **objectif** ? Justifiez votre réponse en citant l'article.

## ÉTUDE DU DOSSIER PAR GROUPE

Travail évalué

### Doc. 2

12. Quel est le **thème** de l'article ?
13. **a.** Quelle est la thèse défendue par Amna Saleem ? **b.** Amnesty International est-il du même avis ?
14. Dans le troisième paragraphe, pourquoi le terme « fautive » est-il entre guillemets ?
15. Au quatrième paragraphe, le terme « admirateur » vous semble-t-il approprié ? Justifiez votre réponse.
16. « Chaque femme qui survit... », quelle est la valeur du présent dans cette phrase ? Justifiez votre réponse.
17. **a.** Depuis quand les « crimes d'honneur » sont-ils interdits ? **b.** Cette loi est-elle appliquée ? Pourquoi ?
18. Dans le paragraphe 7, « Un succès impensable dans le monde de Maryam ». **a.** Comment appelle-t-on ce type de phrase ? **b.** Quelle est la fonction du groupe nominal en italique ? **c.** Quel propos **implicite** se cache derrière ?
19. **a.** Quel est le pourcentage d'analphabètes au Pakistan ? **b.** Comment peut-on expliquer l'effondrement du système scolaire selon l'article ?
20. **a.** Après combien d'années d'études les filles arrêtent-elles d'aller à l'école ? **b.** Pour quelle raison ?

### Doc. 3

21. **a.** Expliquez la construction du mot « légèrement ». **b.** Quelle figure de style est utilisée ici ? **c.** Quel est l'effet créé ?
22. **a.** Qui s'occupe de prendre les décisions au Pakistan ? **b.** Qu'en pensez-vous ?
23. Quels sont les deux outils du XXI<sup>ème</sup> siècle utilisés pour critiquer, à l'échelle mondiale, des décisions ou des faits contraires aux Droits de l'Homme ?
24. **Recherches** : définition de satirique.

### Doc. 4

25. **a.** Pourquoi Zeenat a-t-elle été tuée ? **b.** En vous appuyant sur votre lecture de l'ensemble du dossier, cet acte vous semble-t-il relever du « fait-divers » au Pakistan ? Justifiez votre réponse en vous appuyant sur les articles de l'ensemble du dossier.

### Doc. 5

26. **a.** Relevez le champ lexical de la religion dans cet extrait. **b.** Quelle est la thèse du mollah et quels sont ses arguments ? **c.** Son discours vous semble-t-il cohérent ? Justifiez votre réponse.
27. Comment appelle-t-on cette forme de justice ? (Aidez-vous du doc. 1.)
28. **a.** Trouve un terme qui vient caractériser la femme. **b.** Quel est son crime ?
29. Imaginez une métaphore ou une allégorie pour qualifier la réaction de la foule à la fin de l'extrait.

### Doc. 6

30. En quoi ce texte est-il **ironique** ? Pour répondre à cette question vous analyserez :
  - Les modes / temps employés, ainsi que leurs valeurs
  - La ponctuation
  - Le vocabulaire employé
  - À quel type de rubrique cette présentation peut nous faire penser
  - Différence entre le fond et la forme (explicite et implicite)
  - Illustration de l'article

## IV. BILAN

31. Rédigez un bilan d'une dizaine de lignes sur les conditions de vie des femmes au Pakistan en reprenant les éléments importants de vos réponses.